

Cédric SABOURET

Coprésident du groupe de gauche, socialiste et écologiste
Conseiller départemental du canton de Villiers-le-Bel
Conseiller municipal de Gonesse

Nicolas BOUGEARD

Coprésident du groupe de gauche, socialiste et écologiste
Conseiller départemental du canton d'Argenteuil 3
Conseiller municipal d'Argenteuil

Madame Marie-Christine CAVECCHI

Présidente du conseil départemental
Hôtel du département
2, avenue du Parc
CS 20201
95032 CERGY PONTOISE cedex

Réf -OS/2025-003

Cergy, le 29 janvier 2025

Objet : PCH – Aide humaine Emploi direct

Madame la Présidente,

Vous avez informé en cette fin d'année les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap Aide humaine – Emploi direct que la prise en charge du conseil départemental serait minorée de près d'un tiers à compter du 1^{er} janvier 2025.

La brutalité de cette décision et son ampleur mettent aujourd'hui de nombreuses personnes en situation de handicap dans une extrême précarité et dans un stress très important quant à leurs conditions de vie dans l'avenir.

Vous rappelez que la prise en charge des cotisations URSSAF pour l'emploi d'un auxiliaire de vie était une politique volontariste du conseil départemental.

Cette politique déjà ancienne était, à nos yeux, à l'honneur de notre collectivité.

Notre conseil départemental, comme l'ensemble des conseils départementaux de France, rencontre des difficultés budgétaires et, surtout, des incertitudes budgétaires dans l'attente d'un budget de l'Etat voté par le parlement.

Pour autant, la décision qui est la vôtre et celle de la majorité départementale à l'encontre des bénéficiaires de la PCH ne nous paraît ni justifiée ni pertinente.

Nous sommes, vous le savez, disposés à débattre d'un plan d'économies, s'il est nécessaire, pour notre collectivité. Nous n'admettons pas à l'inverse ces décisions brutales et insidieuses contre les plus fragiles, au premier chef desquels les personnes en situation de handicap bénéficiaires de la PCH Aide humaine.

Cette décision n'a par ailleurs fait l'objet d'aucune discussion au sein du conseil d'administration de la MDPH qui a pour objet de construire les politiques publiques en direction des personnes en situation de handicap et qui permet d'ailleurs d'associer leurs représentants.

Vous renforcez par ailleurs les inégalités territoriales puisque toutes les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'aide humaine ne disposent pas d'un service d'aide à domicile en capacité d'intervenir dans leur zone géographique avec des prestations de qualité. Ces personnes vivant en « zone blanche de solidarité » sont donc aujourd'hui doublement impactées puisqu'elles doivent porter la gestion de leur accompagnement et voient le coût de celui-ci augmenter de près d'un tiers.

Nous vous demandons de revenir sur cette décision brutale et injuste qui fragilise la position du conseil départemental dans ses compétences de solidarité sociale et territoriale. D'autres solutions budgétaires sont possibles pour préserver l'accompagnement des plus fragiles.

Nous vous demandons également de nous communiquer la décision formelle qui est la vôtre concernant l'abandon de cette politique publique départementale afin que nous puissions en étudier la légalité.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération.

Nicolas BOUGEARD

Cédric SABOURET